

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989 - 1990

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1989.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1) sur le projet de loi de finances pour 1990, CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION,

TOME V

ÉNERGIE

Par M. Roland GRIMALDI,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean François-Poncet, président ; Robert Laucournet, Jean Huchon, Richard Pouille, Philippe François, vice-présidents ; Bernard Barbier, Francisque Collomb, Roland Grimaldi, Louis Minetti, René Trégouët, secrétaires ; MM. Jean Amelin, Maurice Arreckx, Henri Bangou, Bernard Barraux, Jacques Bellanger, Georges Berchet, Roland Bernard, Roger Besse, Jean Besson, François Blaizot, Marcel Bony, Jean-Eric Bousch, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Robert Calmejane, Louis de Catuelan, Joseph Caupert, William Chervy, Auguste Chupin, Henri Collette, Marcel Costes, Roland Courteau, Marcel Daunay, Désiré Debavelaere, Rodolphe Désiré, Pierre Dumas, Bernard Dussaut, Jean Faure, André Fosset, Aubert Garcia, François Gerbaud, Charles Ginesy, Yves Goussebaire-Dupin, Jean Grandon, Georges Gruillot, Rémi Hermeht, Bernard Hugo, Pierre Jeambrun, Pierre Lacour, Gérard Larcher, Bernard Legrand, Jean-François Le Grand, Charles-Edmond Lenglet, Félix Leyzour, Maurice Lombard, François Mathieu, Serge Mathieu, Jacques de Menou, Louis Mercier, Louis Moinard, Paul Moreau, Jacques Moutet, Henri Olivier, Daniel Peiron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Jean Pourchet, André Pourny, Jean Puech, Henri de Raincourt, Jean-Jacques Robert, Jacques Rocca Serra, Jean Roger, Josselin de Rohan, Jean Simonin, Michel Souplet, Fernand Tardy, René Traverl.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9e législ.) : 895 et annexes, 920 (annexe n° 21), 925 (tome VIII) et T.A. 181.
Sénat : 58 et 59 (annexe n° 22) (1989-1990)

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	3
CHAPITRE PREMIER - LE BILAN ENERGETIQUE FRANCAIS	7
I - Un niveau record de consommation d'énergie en 1988	7
II - Une nouvelle progression du taux d'indépendance énergétique	8
III - Une chute importante de la facture énergétique	8
CHAPITRE II - L'ELECTRICITE	9
I - Les performances de l'outil nucléaire	9
II - La situation d'E.D.F.	11
A - E.D.F. premier exportateur d'électricité européen .	12
B - Une politique commerciale dynamique	12
1. Le développement du partenariat avec l'industrie	13
2. Une amélioration de la pénétration dans le résidentiel et le tertiaire	15
a) Le quart des logements chauffés à l'électricité	15
b) Une pénétration accrue dans le tertiaire	15
C - Le contrat d'objectifs 1989-1992	15
1. le désendettement	15
2. la baisse des tarifs	16
3. l'amélioration de la qualité	16
III - La politique nucléaire	17
A - Les orientations	17
B - Le dossier de l'actionnariat de Framatome	19
CHAPITRE III - LE GAZ	20
I - Les approvisionnements en gaz	20
A - La production française	20
B - Les importations	21
1. L'évolution des contrats gaziers	21
2. La fin du contentieux gazier franco-algérien	22
II - La situation de Gaz de France	25
A - Des performances commerciales remarquables ..	25
B - Mais une situation financière compromise par l'insuffisance tarifaire	25
III - La réalisation du marché unique du gaz	26
IV - L'accident gazier de CHEMERY	28
1. Les circonstances de l'accident	28
2. Les mesures prises	29
3. Les moyens mis en oeuvre	29
4. Les risques réellement encourus	30

CHAPITRE IV- LE PETROLE	32
I - L'approvisionnement du marché français	32
A - Un nouveau record de la production nationale ...	32
B - Les importations	32
1. Le pétrole brut	32
2. Les produits raffinés	33
3. La poursuite de la diminution de la facture pétrolière	33
II - Une relative stabilité de la consommation globale de produits pétroliers	34
III - La distribution du carburant	35
IV - La fiscalité pétrolière	37
V . Un début de reprise pour l'industrie du raffinage	38
CHAPITRE V- LE CHARBON	41
I - Un avenir incertain pour le charbon français	41
A - La production et les rendements	41
1. La poursuite de la baisse de la production	41
2. Des prix de revient élevés en dépit d'importants efforts de productivité	42
B - Les importations	42
II - La situation de Charbonnages de France	43
A - Des marchés traditionnels en difficulté	43
1. Une chute importante de l'utilisation du charbon dans le domaine de l'électricité thermique	43
2. La baisse de la consommation de la sidérurgie	45
3. Une concurrence accrue sur les marchés de l'industrie, du résidentiel et du tertiaire	45
B - Le plan d'entreprise de Charbonnages de France .	46
1. L'évolution des effectifs	46
2. La revitalisation des régions minières	47
a) Le soutien direct aux entreprises qui créent des emplois ou se développent dans le périmètre des bassins miniers	48
b) Les fonds d'industrialisation des bassins miniers ..	49
III - La politique charbonnière	49
A - La situation financière des Charbonnages de France	49
B - La subvention aux Charbonnages de France	50
1. Le chapitre 45-15 "charges spécifiques des Charbonnages de France"	50
2. Le chapitre 45-12 "subventions à Charbonnages de France"	51
CHAPITRE VI- LA POLITIQUE D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE .	53
I - La relance de la politique d'économies d'énergie	53
II - Des moyens accrus pour l'A.F.M.E. dans le projet de loi de finances pour 1990	54
CONCLUSION	55

✓

11
12
13
14
15

Mesdames, Messieurs,

Le paysage énergétique français a été le théâtre d'une profonde mutation depuis 1973 : alors qu'à la veille du premier choc pétrolier la France dépendait pour près de 70 % de la consommation énergétique d'un produit unique, le pétrole, importé dans sa quasi totalité, elle assure aujourd'hui 48 % de son approvisionnement grâce à la production nationale. Quinze ans après le lancement du programme électronucléaire, la production brute et la consommation nette d'électricité ont en effet doublé, le thermique cédant la place au nucléaire qui couvre 70 % de nos besoins, contre 8 % en 1973. Parallèlement, nos sources d'approvisionnement ont été diversifiées et d'importantes économies d'énergie réalisées.

Cependant, cette situation favorable comporte quelques contreparties :

A la prépondérance du nucléaire s'ajoutent certains risques pour l'avenir. Toutes les énergies primaires - hydrocarbures, nucléaire, charbon - paraissent vulnérables face aux risques économiques et d'approvisionnement, que le contre choc pétrolier n'a pas écartés à long terme.

La diversification des filières de production semble être la politique la plus susceptible de minimiser le risque d'ensemble.

En outre, l'émergence des préoccupations de protection de l'environnement - qui a été au coeur des débats de la XIVème Conférence mondiale de l'énergie qui s'est tenue en septembre dernier à Montréal - constitue une composante supplémentaire d'incertitude. Dans ce domaine, en effet, les décisions sont soumises autant au raisonnement scientifique qu'à l'irrationalité liée aux mouvements d'opinion.

Dans ce contexte, quelles sont les orientations de notre politique énergétique ?

Trois priorités ont été définies dans la communication présentée par le Ministre de l'Industrie au Conseil des Ministres du 10 mai 1989 :

● *"1. Remettre l'accent sur les économies d'énergie"*

"La remontée de la facture énergétique pénalise notre commerce extérieur et freine la croissance économique. L'Agence française pour la maîtrise de l'énergie renforcera donc son action avec le souci d'être plus proche des utilisateurs.

"Un effort particulier doit être accompli dans les secteurs de l'habitat et des transports dont les consommations d'énergie, qui représentent respectivement 43 % et 25 % du total, paraissent moins maîtrisées que celle du secteur industriel.

"Il convient, dans tous les secteurs, d'assurer une meilleure diffusion des résultats et des techniques les plus performantes et d'améliorer l'information des particuliers et professionnels. La vraie solution à la pollution automobile réside dans la mise au point de moteurs économes et propres pour laquelle les recherches seront développées en priorité avec les constructeurs automobiles français.

● *"2. Accroître la contribution du secteur énergétique à la protection de l'environnement"*

"Les économies d'énergie contribuent de manière exemplaire à la réduction des pollutions car consommer moins, c'est polluer moins. Si le programme nucléaire a également joué un rôle important dans la réduction des émissions de polluants atmosphériques enregistrée depuis 1989, la consolidation de ces résultats suppose le maintien d'une exigence très forte en matière de sécurité et de transparence de l'information dans le cadre d'une coopération internationale.

"L'utilisation de l'essence sans plomb doit également contribuer à la diminution de la pollution atmosphérique.

"Le nombre des stations vendant du supercarburant sans plomb passera de 1 000 l'an dernier à 3 500 au cours de cet été. La teneur en plomb du supercarburant plombé sera progressivement ramenée de 0,4 à 0,15 g/l au 1er juin 1991, conformément aux objectifs de la Communauté.

● *"3. Préparer le marché unique de l'énergie"*

"La France, au cours de sa présidence pendant le second semestre 1989, favorisera la suppression progressive des obstacles aux échanges européens d'énergie.

"Des aménagements juridiques et fiscaux seront nécessaires. L'avènement du marché unique de l'énergie constitue une chance à saisir, en raison de l'enjeu que représente le développement de nos exportations d'électricité. Les contrats de plan et d'objectifs doivent contribuer au renforcement de la compétitivité des grandes entreprises du secteur énergétique.

"La suppression du monopole de l'Agence technique d'importations charbonnières (ATIC) sera prochainement engagée."

o

o o

Comme chaque année, votre Commission des Affaires économiques ne se bornera pas à l'analyse des crédits consacrés à l'énergie dans le budget du ministère de l'industrie, puisqu'ils se limitent à la subvention aux Charbonnages de France et aux dotations du CEA et de l'AFME. Elle vous proposera d'examiner l'évolution de notre bilan énergétique et de ses divers composants, ainsi que les orientations de la politique énergétique pour chaque secteur.

CHAPITRE PREMIER

Le bilan énergétique français

I. UN NIVEAU RECORD DE CONSOMMATION D'ENERGIE EN 1988

L'année 1988 a été marquée par une progression de l'activité économique quasiment inégalée depuis 1973 et par un niveau de prix modérés des énergies importées.

Dans ce contexte peu propice à la modération des consommations, la croissance de la consommation d'énergie primaire s'est élevée, après correction des données climatiques, à 204,8 millions de t.e.p. (tonnes équivalent pétrole) en hausse de 2,7 % par rapport à 1987.

Cette forte progression recouvre des évolutions contrastées.

- le charbon est quasi-stable (- 1 %), après un recul de 25 % sur les deux années précédentes ;

- le pétrole affiche une croissance de + 2,3 % après trois années de quasi-stabilité, en raison essentiellement de la très vive progression enregistrée sur la consommation de carburants (+ 6 %), notamment de gazole (+ 12,4 %), en liaison avec l'activité très soutenue dans le domaine des transports ;

- le gaz naturel est en hausse modérée (+ 1,2 %) ;

- l'électricité primaire affiche une progression de + 4,9 % ; sensible dans tous les secteurs.

Cette tendance à la hausse semble devoir se poursuivre en 1989 puisque les résultats du premier semestre font apparaître une croissance de 3,2 % de la consommation à la fin du mois d'août.

Au total, les différentes énergies se répartissent comme suit dans la consommation totale d'énergie primaire :

	1987 en %	1988 en %
Charbon	9,1	8,8
Pétrole	42,8	42,6
Gaz	12,1	11,9
Electricité primaire	34	34,7
Energies nouvelles	2	2

II. UNE NOUVELLE PROGRESSION DU TAUX D'INDEPENDANCE ENERGETIQUE

Le taux d'indépendance énergétique est défini par le rapport entre la production nationale d'énergie et la consommation réelle d'énergie primaire. Il a poursuivi sa progression, passant de 47,3 % en 1987 à 48,3 % en 1988

III. UNE CHUTE IMPORTANTE DE LA FACTURE ENERGETIQUE

En 1988, la facture énergétique a diminué de près de 20 % par rapport à 1987, passant de 82,2 à 66,1 milliards de francs, soit une économie de 16 milliards. Elle représente 1,4 % du P.I.B. marchand contre 1,9 % en 1987, le maximum ayant été atteint en 1981 (6,0 %). Ce taux est inférieur à celui de 1973 (1,7 %).

Rapportée aux importations totales, la facture énergétique passe de 8,9 % en 1987 à 6,4 % en 1988 ; elle représente 0,8 mois d'exportations, soit moins qu'en 1973 (1,2 mois).

La facture pétrolière est en baisse de 20 %, soit une économie de 14 milliards, dont 8 pour les importations de pétrole brut et 6 pour les importations de produits raffinés. La facture gazière diminue également, mais dans de moindres proportions (- 10 %).

En moyenne annuelle, le prix d'une tonne de pétrole brut passe de 798 F (avec 18,2 \$ le baril et un dollar à 6,01 F) en 1987 à 642 F (soit 14,8 \$ le baril et 5,96 F\$) en 1988, soit une diminution de près de 20 %.

CHAPITRE II

L'électricité

I. LES PERFORMANCES DE L'OUTIL NUCLEAIRE

● La production nationale d'électricité

Elle a atteint 372,4 milliards de Kwh en 1988, l'électricité nucléaire représentant 70 % du total, celle d'origine hydraulique 21 % et l'électricité thermique 6 %.

Pour sa part E.D.F. a produit 342 milliards de Kwh dont 75 % d'origine nucléaire.

● Le parc nucléaire

En 1988, le parc de production nucléaire s'est renforcé de deux nouvelles tranches de 1.300 MW⁽¹⁾ : Belleville 2 (Loir et Cher) et Nogent (Aube).

Au 31 décembre, le parc se composait donc comme suit :

- 4 réacteurs de la filière graphite-gaz,
- 49 réacteurs de la filière à eau pressurisée dont :
 - . 1 de 300 MW
 - . 34 de 500 MW
 - . 14 de 1.300 MW
- 2 réacteurs de la filière des surgénérateurs

1.Mw : mégawatt

- . Superphénix (250 MW)
- . Creys Malville (1.200 MW en participation)

Au total, ces centrales représentaient une puissance installée de 52.500 MW.

Le fonctionnement de l'outil de production a été satisfaisant avec un taux de disponibilité globale d'environ 80 % allant même jusqu'à 95 % si l'on exclut les périodes de rechargement des réacteurs. Les réacteurs de 1.300 MW plus récents, ont une disponibilité moindre (72 %).

Il convient, enfin, de noter la mise en place progressive d'une nouvelle gestion du combustible pour les réacteurs de 900 MW. Grâce au "rechargement par quart de coeur", le combustible nucléaire est extrait à raison d'un quart par année (au lieu d'un tiers auparavant). A partir de 1990, les réacteurs de 1.300 MW seront rechargés de la même manière. Ce mode de gestion permet de réduire les dépenses de près d'un milliard de francs par an.

● L'avenir de Superphénix

Le surgénérateur Superphénix a redémarré le 14 janvier après 20 mois d'arrêt à la suite de la fuite de sodium découverte dans le barillet de chargement en mars 1987.

Les mois d'arrêt ont été mis à profit pour effectuer des examens de sûreté approfondis. Ces actions ont comporté notamment :

- le réexamen des dossiers de fabrication des principaux composants dans la cuve du réacteur,
- une inspection des soudures de la cuve principale du réacteur par un robot spécialisé,
- la mise en place d'une procédure permettant de faire face à une fuite sur la cuve du réacteur.

Au vu des résultats de ces études, l'autorisation de redémarrer a été accordée le 12 janvier 1989 par le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire et le secrétaire d'Etat chargé de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.

Cette autorisation était accordée jusqu'au 1er septembre 1989. **Votre commission souhaiterait connaître le bilan de cette première phase d'essais.**

Elle s'interroge, de façon plus générale, sur l'avenir du surgénérateur, dans la mesure où la tension annoncée sur le marché de l'uranium n'a pas eu lieu et où le prix du KW produit est 2,3 fois plus élevé que celui d'une tranche de PWR de 1.300 MW.

Il semble, en effet, impossible d'affirmer que cette filière ne sera pas économiquement viable d'ici une quinzaine d'années.

C'est pourquoi, la poursuite des essais et des études apparaît indispensable à votre commission dans la mesure où l'expérience industrielle permettra de confirmer ou de modifier les orientations ou les choix technologiques qui pourraient intéresser les futurs réacteurs rapides. Cette préoccupation apparaît d'autant plus fondée que nombre de pays financent toujours des recherches sur ce thème et, en particulier, les Etats-Unis et le Japon.

A cet égard, il convient de se féliciter de la mise en place d'une organisation de concertation européenne dénommée EFRUG (European Fast Reactors Utilities Group) qui a entrepris l'étude des conceptions qui pourraient être retenues, d'ici quelques années, pour la réalisation de la prochaine centrale dénommée European Fast Reactor.

II. LA SITUATION D'E.D.F.

1988 restera, pour E.D.F., l'année de tous les succès commerciaux : premier exportateur européen d'électricité, E.D.F. a également réussi une percée significative sur le marché français de l'énergie, tant dans le secteur industriel que domestique.

A. E.D.F., PREMIER EXPORTATEUR D'ELECTRICITE EUROPEEN

En 1988, le solde exportateur d'E.D.F. a atteint 36,7 milliards de Kwh, en progression de 23 % par rapport à 1987, soit un gain en devises de 7,2 milliards de francs.

Ce solde est le résultat :

- des accords commerciaux passés par E.D.F. avec des sociétés étrangères (pour 31,9 milliards de Kwh) ;
- des participations étrangères dans des sociétés situées en France et des participations d'E.D.F. dans des centrales étrangères (4,8 milliards de kwh).

Les meilleurs clients d'E.D.F. sont :

- les Britanniques, pour près de 13 milliards de kwh
- les Italiens pour près de 10 milliards de kwh
- les Suisses pour près de 9 milliards de kwh

L'année 1989 confirme cette progression des ventes d'électricité avec un nouveau record d'exportations : 45 milliards de kwh représentant un chiffre d'affaires de 8 milliards de francs.

Pour les prochaines années, une progression soutenue des ventes à l'étranger est prévisible compte tenu des contrats conclus avec les clients traditionnels et de l'arrivée de nouveaux clients tels que le Portugal et les Pays-Bas.

L'objectif de 50 milliards de kwh de solde exporté devrait être atteint plus tôt que prévu avant même l'ouverture du marché unique européen.

Enfin, la dimension internationale de l'entreprise s'est affirmée grâce à Electricité de France International qui a conforté ses positions sur le marché mondial ainsi qu'en témoigne la signature de 130 contrats dans 48 pays pour un montant de 220 millions de francs.

B. UNE POLITIQUE COMMERCIALE DYNAMIQUE

Tout en affirmant sa dimension mondiale, E.D.F. a remporté en 1988 d'importants succès commerciaux en France, puisque malgré un contexte économique difficile, marqué par les bas prix des produits pétroliers, les placements sur le marché intérieur ont augmenté de façon significative, notamment dans l'industrie.

1. Le développement du partenariat avec l'industrie

Disposant aujourd'hui de capacités de production abondantes susceptibles de fournir une énergie peu coûteuse, mais pour une période transitoire, E.D.F. s'est lancée pour la première fois en 1988 dans une politique de partenariat articulé autour de deux principes complémentaires :

- la fourniture d'électricité à un prix couvrant ses coûts de production de court terme ;

- l'intéressement d'E.D.F. aux bénéfices de l'opération sous des formes spécifiques à définir avec chaque partenaire industriel (participation aux résultats, indexation du prix de l'électricité sur le prix des produits fabriqués..).

L'accord conclu avec Pechiney pour l'usine de Dunkerque constitue le premier exemple de ce type de partenariat.

Les deux entreprises ont signé le 16 novembre 1988 un protocole d'accord en vue de créer à Dunkerque une usine moderne d'électrolyse d'aluminium de 200.000 t/an et représentant pour E.D.F. une consommation de 2,8 TWh/an.

Le dispositif prévoit la création de deux entités :

- une société rassemblera, autour de Pechiney des investisseurs français et étrangers dont E.D.F. ne fera pas partie. Cette société possédera les actifs de l'usine.

- Pechiney et E.D.F. s'associeront dans la proportion de 51 % Pechiney et de 49 % E.D.F. pour exploiter l'usine et financer son fonds de roulement. Pechiney sera l'opérateur industriel. Cette entité d'exploitation commune entre Pechiney et E.D.F. fonctionnera comme un centre de profit commun : chaque associé apportera en nature, les diverses prestations nécessaires (main d'oeuvre, électricité, alumine), les charges générales seront supportées en commun (notamment la rémunération de la société propriétaire) ; ces charges seront à déduire du prix de vente de l'aluminium et le solde sera réparti équitablement entre les associés.

Il s'agit donc d'un accord de partenariat qui assure à E.D.F. une rémunération couvrant à court terme, le coût de fourniture de ses disponibilités et à long terme, le coût de développement de cette fourniture sur la durée de vie du projet.

E.D.F. fait ainsi profiter l'industrie française de l'avance prise par son programme nucléaire, tout en conduisant une opération rémunératrice. L'opération est également intéressante en termes d'emplois puisque Péchiney aurait pu installer cette usine au Canada ou au Venezuela.

Cette opération inquiétait la Commission européenne qui y voyait la menace d'une aide déguisée, le prix de l'électricité entrant pour plus d'un tiers dans les coûts de production de l'aluminium. Après 11 mois de négociations, l'exécutif communautaire vient de donner son feu vert à l'accord moyennant une hausse des tarifs d'E.D.F. de 10 % par an au cours des années 1997 à 1999.

D'autres affaires viennent confirmer cette ouverture commerciale, tel le contrat cadre passé avec le groupe PSA incitant au développement de l'utilisation de l'électricité dans les usines du groupe (notamment par un jeu de primes plus attractives que l'accroissement de la consommation se réalise plus rapidement).

Par ailleurs, l'esprit de partenariat concerne aussi les sociétés étrangères venant s'installer en France.

C'est ainsi que Air-Products and Chemicals, groupe américain a choisi Strasbourg pour implanter une unité de production de gaz industriels qui exportera vers l'Allemagne ;

- et que Chromeurope, filiale d'un groupe espagnol a installé une usine de ferrochrome à Dunkerque.

Enfin, et au-delà de ces opérations spectaculaires, E.D.F. a réalisé une centaine d'opérations avec des P.M.I.-P.M.E.

Au total, les "placements industriels" ont représenté 4,4 milliards kwh de consommation annuelle, en progression de 1 milliard de kwh par rapport à 1987.

2. Une amélioration de la pénétration dans le résidentiel et le tertiaire

a) le quart des logements chauffés à l'électricité

Sur les 26 millions de logements français, près de 7 millions sont chauffés à l'électricité. Chaque année, entre 65 % et 70 % des logements construits sont "tout électrique". Il convient parfois de noter un léger recul de ce taux en 1988, au profit du fuel et du gaz.

b) une pénétration accrue dans le tertiaire

Dans le tertiaire existant, les surfaces converties à l'électricité sont passées de 3,6 millions de m³ de locaux en 1987 à 5,3 millions de m³ en 1988. La progression a été comparable dans le tertiaire neuf.

Cette ouverture commerciale s'est traduite par la création, fin 1988, d'une Direction du Développement de la stratégie commerciale destinée à préparer l'expansion des produits et des services de l'entreprise.

Par ailleurs, des expérimentations sont en cours sur la recherche d'activités complémentaires : E.D.F. souhaite jouer un rôle dans le développement de "l'habitat intelligent" (domotique, bureautique...).

De la même façon a été expérimentée une participation aux réseaux câblés dans les villes moyennes.

C. LE CONTRAT D'OBJECTIFS 1989-1992

Le nouveau contrat de plan signé le 11 avril 1989 entre l'Etat et E.D.F. fixe trois objectifs principaux à l'entreprise d'ici à 1992 : le désendettement, la baisse des tarifs et l'amélioration de la qualité :

1. le désendettement

E.D.F. s'engage à réduire son endettement (231 milliards de francs en 1988, soit 1,7 fois le chiffre d'affaires) de 20 milliards de francs au total, étant précisé que ses résultats doivent être au minimum équilibrés chaque année.

2. la baisse des tarifs

Le prix moyen de l'électricité devra diminuer de 1,5 % par an en monnaie constante ; contrairement au contrat de plan précédent aucune date précise n'est fixée pour les mouvements tarifaires, E.D.F. étant libre de moduler les hausses après accord du ministère des Finances.

3. L'amélioration de la qualité

E.D.F. devra consacrer 21,5 milliards de francs sur quatre ans à l'amélioration de la qualité du service dans son réseau de distribution.

En contrepartie de ces engagements de résultats, E.D.F. obtient une **autonomie de gestion jamais atteinte** notamment pour ce qui est de la conclusion d'accords de partenariat avec des industriels ou des ventes à l'étranger.

Votre commission se félicite de cet accroissement de la liberté de gestion de l'entreprise : les contrôles administratifs étroits subis jusqu'à présent par l'entreprise constituaient, en effet, un handicap grave à l'heure où E.D.F. doit s'adapter à une nouvelle donne énergétique européenne. Rappelons, en effet, que l'Etat, en obligeant E.D.F. à baisser ses tarifs deux fois plus vite que prévu initialement l'a conduit à retomber dans le "rouge" en 1988 (après deux années de grâce, le déficit atteint 1,8 milliard de francs).

L'entreprise devrait enregistrer de nouvelles pertes en 1989 compte tenu des hausses de tarifs (+ 1,1 % seulement autorisé en mai par les pouvoirs publics) et des conditions climatiques défavorables de l'été (dont le coût est estimé à environ 1,5 milliards de francs).

III. LA POLITIQUE NUCLEAIRE

A. LES ORIENTATIONS

Tirant les conclusions du rapport Rouvillois-Guillaume Pelat remis il y a 4 mois, le Gouvernement a défini au Conseil des Ministres du 18 octobre les orientations à long terme concernant la politique nucléaire civile.

Rappelons que cette industrie représente un poids financier d'environ 200 milliards de francs et occupe l'une des toutes premières places dans le monde. Mais après des années de prospérité, elle entame aujourd'hui une longue traversée du désert liée au ralentissement du programme électronucléaire.

Les orientations retenues par le Gouvernement ont fait l'objet du communiqué suivant :

"La France doit valoriser ses équipements électronucléaires et préserver la sécurité et la qualité des installations.

Les exportations d'électricité, de produits et de services nucléaires devront contribuer à valoriser notre potentiel nucléaire.

La sécurité nucléaire demeure une priorité absolue. Elle doit être garantie par l'indépendance de l'organisme de contrôle par rapport à l'exploitant. La création du collège de prévention des risques technologiques a constitué une étape dans l'amélioration de notre système de suivi de la sécurité industrielle. Le Gouvernement veillera au maintien de l'indépendance des experts de l'institut de protection et de sûreté nucléaire à l'égard des établissements industriels. La sécurité nucléaire doit s'accompagner de la transparence de l'information. Le rôle des commissions locales d'information sera renforcé.

Il est nécessaire de préparer l'avenir pour renouveler nos équipements à l'horizon du XXIème siècle et pour garder la maîtrise de l'ensemble du cycle nucléaire.

Le Commissariat à l'énergie atomique soumettra au Gouvernement avant la fin du premier semestre 1990, en concertation avec la COGEMA, FRAMATOME, E.D.F. et les autres industriels du secteur, un plan de recherche à moyen terme portant sur l'ensemble de la filière nucléaire. Ce plan prévoiera la participation financière des différents partenaires.

Les travaux de prospection engagés par l'agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs en vue du stockage souterrain des déchets nucléaires seront poursuivis avec toutes les précautions nécessaires. Les exploitants procéderont à des études de sûreté.

L'organisation du secteur et les objectifs à long terme du C.E.A. doivent être adaptés pour tenir compte des perspectives de l'industrie nucléaire et des besoins technologiques du pays.

Une réflexion sera engagée sur les évolutions possibles du groupe C.E.A.-Industrie. Les mesures nécessaires seront prises pour conforter l'avenir industriel et financier d'EURODIF. Une simplification des structures de l'industrie de fabrication du combustible sera recherchée.

La place des recherches appliquées hors du secteur nucléaire impose que les responsabilités du C.E.A. soient mieux définies sur ce point et que son organisation soit revue en conséquence.

Le C.E.A. proposera un contrat d'objectifs identifiant pour chacun des principaux programmes, autour desquels seront mobilisés les équipes du C.E.A., les étapes techniques et financières et leurs échéanciers, les moyens nécessaires et la participation à son financement des différents partenaires intéressés.

L'évaluation des recherches, notamment fondamentales, conduites par le C.E.A. sera perfectionnée. Elle reposera sur des procédures reconnues par la communauté scientifique.

Les activités du C.E.A. hors du secteur nucléaire seront encouragées en fonction du soutien qu'elles peuvent apporter à l'industrie nationale et bénéficieront avant mars 1990 tant sur le plan des moyens humains que financiers d'une meilleure identification. Le C.E.A. soumettra au Gouvernement les nouvelles perspectives d'actions définies en liaison avec les industriels intéressés.

Le C.E.A. participera à la constitution, avant la fin de l'année, d'un réseau national de diffusion technologique auprès des PME et développera sa coopération avec les organismes chargés de la formation des ingénieurs, notamment à Saclay et à Grenoble."

B. LE DOSSIER DE L'ACTIONNARIAT DE FRAMATOME

Le Gouvernement vient d'engager une négociation sur la composition de l'actionnariat de FRAMATOME, premier constructeur français de chaudières nucléaires.

Rappelons que depuis un accord signé en 1985, après la faillite de Creusot Loire dont FRAMATOME était l'une des filiales, le capital était composé comme suit :

C.E.A. : 35 % ; E.D.F. : 10 % ; C.G.E. : 40 % ; DUMEZ : 12 % et 3 % pour le personnel.

C.G.E. et DUMEZ, liés par un pacte d'actionnaires, détenaient ainsi la majorité.

Le montage avait survécu en 1987 à la privatisation de la C.G.E.

Or DUMEZ s'étant retiré de FRAMATOME l'été dernier, la C.G.E. se trouvait en mesure d'exercer un droit de préemption sur les 12 % détenus par DUMEZ.

Le ministre de l'industrie ne pouvait rester indifférent à cette situation, et déclarait, dans une interview publiée par les Echos le 8 septembre dernier "qu'il faut rendre le capital de FRAMATOME plus cohérent".

Aussi les pouvoirs publics avaient-ils négocié un montage qui aboutissait à un partage 50/50 du capital entre la C.G.E. et le C.E.A. Il donnait à la C.G.E. un rôle "d'opérateur industriel" tandis que la puissance publique, représentée par le C.E.A. et E.D.F. veillerait à la bonne application de la politique nucléaire du gouvernement. Les salariés de FRAMATOME verraient leur participation dans le capital passer de 3 à 5 %, mais se trouveraient simultanément privés de droits de vote.

La direction de FRAMATOME était hostile à ce que la C.G.E. devienne opérateur industriel et l'Elysée vient de lui apporter son soutien, estimant que l'on ne peut déposséder les salariés de leurs droits.

Les négociations sont donc dans l'impasse. De nombreuses hypothèses circulent, telles que l'entrée de groupes ou de banques nationalisées dans le capital de FRAMATOME.

Votre Commission souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement concernant ce dossier.

CHAPITRE III

Le gaz

Comme le notait le Président de Gaz de France dans son dernier rapport d'activité, "le gaz naturel est désormais devenu une énergie majeure. en quelques années sa place et ses perspectives ont radicalement changé dans le monde entier... Tout concourt à un mouvement de croissance qui devrait aller en s'accélégrant au cours des années à venir."

Dans ce contexte, Gaz de France a poursuivi ses efforts pour assurer la sécurité de notre approvisionnement en gaz, améliorer ses conditions d'emploi et développer ses utilisations. Si la place du gaz demeure encore modeste dans notre approvisionnement énergétique, l'année 1989 a été marquée par un renversement de tendance sur le marché des logements neufs dont le quart a été chauffé au gaz.

I. LES APPROVISIONNEMENTS EN GAZ

A. LA PRODUCTION FRANCAISE

En 1988, la production française de gaz naturel s'est élevée à 33,4 Twh, couvrant environ 10,5 % de nos besoins totaux.

En 1987, cette production était de 41 Twh ; elle a donc accusé, en 1988, un recul d'environ 18 %.

Le niveau atteint en 1988 devrait être maintenu jusqu'en 1993-1994 ; le gisement de Lacq va ensuite entrer dans une phase de déclin accentué et la production attendue à la fin du siècle ne s'élèvera qu'à environ 15 Twh/an. Elle décroîtra de manière accélérée jusqu'en 2009/2010, date à laquelle ce gisement sera presque complètement épuisé.

B. LES IMPORTATIONS

Nos importations de gaz naturel ont évolué comme suit de 1987 au premier semestre de 1989 :

(Twh) (1)	1987	1988	1989 (1er semestre)	
			Quantité	%
Algérie	105,8	100,9	49,3	32,4
Norvège	57,8	60,5	32,9	21,6
Pays-Bas	41,8	32,5	21,1	13,9
U.R.S.S.	89,9	88,2	48,7	32,0
Divers	1,7	-	-	-
Total : en Twh	297	182,1	152	-

(1) 1 Twh = 1 milliard de Kwh (environ 0,077 MTEP)

On observera que l'Algérie et l'U.R.S.S. occupent une place prépondérante en assurant les 2/3 environ de nos ressources gazières, tandis que nos approvisionnements en provenance de la Mer du Nord s'accroissent sensiblement ; en revanche, nos importations en provenance des Pays-Bas marquent un repli, en raison de la diminution de la production du gisement de Groningue.

1. L'évolution des contrats gaziers

En ce qui concerne les contrats en cours avec les Pays-Bas et l'U.R.S.S., les dispositions contractuelles prévoient la possibilité, pour l'une des parties, de demander à partir d'octobre 1987 la révision des conditions de prix des fournitures de gaz.

- les négociations entreprises entre le Gaz de France et la société néerlandaise GASUNIE ont abouti à un accord en janvier 1989 : cet accord prend effet rétroactivement au 1er octobre 1987 et aménage techniquement la formule de calcul du prix du gaz.

- les négociations avec l'U.R.S.S. sont actuellement en cours.

Gaz de France a conclu en décembre 1986 un contrat avec les sociétés commercialisant le gaz norvégien en provenance des gisements de SLEIPNER et de TROLL.

Avec le développement de ces champs, la Norvège augmentera très sensiblement ses fournitures à cinq pays européens dont la France : 20 milliards de m³/an au minimum. Les livraisons devraient démarrer en 1993, et sont contractuellement prévues jusqu'en 2020.

Gaz de France réceptionnera en régime de plateau 6 milliards de m³/an.

Ce contrat devrait permettre de renforcer les liens commerciaux entre la France et la Norvège. C'est dans cette perspective que les gouvernements des deux pays ont signé le 3 décembre 1986 un vaste accord de coopération, tant économique, industriel et technologique, que scientifique et culturel.

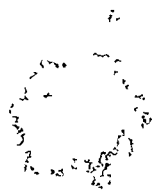
Le sort de l'option de 2 milliards de m³ qui reste ouverte jusqu'à la fin de l'année est lié à l'évolution du bilan gazier de la France. Il semble que les ressources dont dispose Gaz de France à moyen terme n'exigent pas ce complément.

2. La fin du contentieux gazier franco-algérien

Au terme de deux ans et demi de négociations, la France et l'Algérie ont tourné une nouvelle page dans leurs relations économiques en signant le 8 janvier 1989 un protocole financier prévoyant une aide de 7 milliards de francs à l'Algérie.

Cet accord a ouvert la voie à un règlement définitif du conflit opposant Gaz de France et la Sonatrach sur le prix du gaz algérien puisqu'un **compromis** a pu être signé dès le 11 janvier.

Rappelons que la France a conclu avec l'Algérie trois contrats d'achat de gaz naturel liquéfié qui expirent en 1990, 1991 et 1992 et concernent respectivement des quantités annuelles de 500 millions de m³, 3,5 milliards de m³ et 5,1 milliards de m³.



Gaz de France était en négociation avec la Sonatrach depuis juillet 1986 pour redéfinir le prix du gaz correspondant au contrat du 3 février 1982. Vivement critiqué à l'époque de sa signature, ce contrat, considéré comme étant plus politique que commercial impliquait une différence de prix de plus d'un quart avec le gaz algérien et les autres sources d'approvisionnement de Gaz de France. Le Gouvernement français avait accepté de prendre à sa charge une partie de ce "coût politique" (15,5 %). Or, cette participation de l'Etat au surcoût du gaz algérien a été interrompue fin 1985. La baisse du prix officiel du pétrole brut (14 dollars le baril en 1981 contre 34 dollars en 1982) a conduit Gaz de France à demander à la Sonatrach l'ouverture des négociations prévues par le contrat.

La formule de 1982, particulièrement avantageuse pour l'Algérie, avec un baril fort, était en effet devenue désastreuse, risquant même d'induire des prix négatifs pour le G.N.L. Un accord transitoire (suspendant le dispositif de 1982) a été signé en 1986, et devrait prendre fin décembre 1986, pour que s'applique, au 1er janvier 1987 la nouvelle formule.

Faute d'accord entre les représentants des deux sociétés, ces négociations étaient passées en 1987 au niveau politique et le ministre algérien de l'énergie avait déclaré à plusieurs reprises que "les relations gazières étaient la clé de la coopération entre Alger et Paris".

L'accord intervenu sur le prix du gaz ouvre donc de nouvelles perspectives de coopération entre les deux pays.

Mais il a pour intérêt principal, aux dires mêmes des signataires, de "détacher les contrats gaziers d'un contexte politico-idéologique" puisque les aides de l'Etat français à l'Etat algérien sont bien séparées des relations entre G.D.F. et la Sonatrach.

● Le contenu du contrat

Mettant fin au différend entre les deux entreprises, cet accord apure le contentieux (les arriérés à payer par G.D.F. pour ses achats en 1987 et en 1988) et définit le régime applicable aux fournitures de G.N.L. algérien à la France pour une période globale de quatre ans à partir du 1er janvier 1987.

Si les conditions du marché n'évoluent pas significativement d'ici à cette date, la validité de l'accord pourra être prolongée d'une année supplémentaire. Et si les deux partenaires n'étaient pas d'accord à l'échéance sur de nouvelles conditions de prix applicables le 1er janvier 1991, le prix antérieur de la formule devenue alors caduque pourrait servir provisoirement jusqu'à une entente.

Contrairement aux souhaits de G.D.F., le nouveau contrat ne comporte aucune souplesse dans le rythme des enlèvements de gaz algérien, comme c'était déjà le cas antérieurement.

Parallèlement, G.D.F. n'a, de son côté, pas pris d'engagement d'enlèvement de volume supplémentaire ou de prolongement de durée des contrats existants comme le souhaitaient les Algériens.

Le prix retenu pour le gaz algérien, à effet rétroactif au 1er janvier 1987, relève du secret commercial.

Quant aux arriérés à payer par G.D.F. à la Sonatrach, leur montant n'a pas davantage été indiqué ; G.D.F. a juste confirmé avoir déjà versé 850 millions de francs à son fournisseur et indiqué qu'il lui restait une somme à payer. Enfin, l'accord comporte désormais une clause d'indexation : le prix du gaz est toujours assis sur celui du pétrole mais ce sont les prix réels du pétrole qui sont retenus et non plus les prix officiels qui n'avaient plus aucune signification.

● De nouvelles perspectives de coopération

Les deux entreprises sont convenues de renforcer et de diversifier leur coopération et de mettre à cet effet, à l'étude, un certain nombre de sujets de coopération industrielle et scientifique.

C'est ainsi qu'à l'heure actuelle Gaz de France est sur les rangs pour moderniser et étendre la capacité de liquéfaction de l'Algérie, ce qui représente un projet de plusieurs milliards de francs.

Par ailleurs, Gaz de France a ouvert des discussions sur le dossier de la faisabilité du gazoduc reliant l'Algérie à l'Europe en passant par le Maroc.

Votre commission se félicite de cet accord puisqu'elle demandait depuis plusieurs années la fixation d'un prix "économique du gaz", ne tenant pas compte de considérations politiques et dissocié du problème de l'aide à l'Algérie.

II. LA SITUATION DE GAZ DE FRANCE

A. DES PERFORMANCES COMMERCIALES REMARQUABLES

Le renforcement de l'action commerciale de G.D.F. -en particulier la campagne de publicité sur les atouts du gaz- a commencé à porter ses fruits puisque les ventes de gaz ont progressé de 3,3 % en 1988, malgré des conditions climatiques défavorables.

En particulier, on a assisté à un renversement de tendance sur le marché du logement neuf puisque la part du gaz est passée de 22 à 24 % en 1988. Le cap des 25 % devrait être franchi en 1989.

Des développements notables ont également été enregistrés dans le tertiaire. Les efforts déployés dans le tertiaire neuf ont permis d'atteindre un taux de réussite de 34 % ; la part du gaz dans le chauffage du tertiaire existant s'est établie à 30 %, en progression de 6 % par rapport à 1987.

Enfin, les ventes au secteur industriel ont connu une relative stagnation liée aux conditions climatiques (hiver peu rigoureux) et au niveau bas du prix du fioul.

Il convient de souligner que de nouvelles conventions de partenariat ont été passées, au plan national comme au niveau local, avec des constructeurs immobiliers, des constructeurs d'équipement, des installateurs, des distributeurs grossistes en vue d'accélérer la promotion technique et commerciale du gaz naturel et de ses utilisations.

B. MAIS UNE SITUATION FINANCIERE COMPROMISE PAR L'INSUFFISANCE TARIFAIRE

Après les résultats positifs obtenus en 1987 (+ 64 millions de francs) et 1988 (177,4 millions de francs), Gaz de France risque de connaître un nouveau déficit (de l'ordre de 700 millions de francs) en 1989 en raison, certes, de mauvaises conditions climatiques, mais,

surtout, du fait de la politique tarifaire conduite par la puissance publique. En effet, les tarifs ont été baissés de 2 % au 1er janvier 1989, sans réelle justification. Aussi, a-t-il été nécessaire de procéder à une augmentation de 2,5 % le 5 août 1989, pour recalibrer ces tarifs compte tenu de la hausse des prix des produits pétroliers au premier semestre.

Actuellement, Gaz de France souhaiterait obtenir une hausse de 2 % de ses tarifs, pour amortir les effets des différents handicaps qui compromettent ses résultats : les frais financiers représentent, en effet, entre 1,5 et 1,8 milliard de francs par an au seul titre de l'endettement correspondant à une situation non imputable à Gaz de France (décalage tarifaire, suppression de la prise en charge du surcoût du gaz algérien, endettement en dollars).

Votre commission déplore que cette politique tarifaire obère la poursuite du désendettement de l'entreprise. Comme l'a souligné à plusieurs reprises le Président de Gaz de France : "le problème de l'adéquation de certaines modalités d'exercice de la tutelle aux impératifs d'une gestion optimale est ainsi à nouveau posé".

Votre commission estime donc opportun que soient engagées rapidement des négociations en vue de la signature d'un contrat d'objectifs - du type de celui d'E.D.F.- permettant une plus grande liberté tarifaire et une souplesse de gestion accrue pour Gaz de France. Une formule automatique de variations de tarifs serait de loin préférable à des hausses ou à des baisses octroyées selon le bon vouloir d'un Ministère des Finances toujours sensible à l'indice des prix.

III. LA REALISATION DU MARCHE UNIQUE DU GAZ

La construction du marché unique du gaz suppose une approche progressive visant à supprimer les obstacles aux échanges :

- le droit de transit entre transporteurs de gaz, qui ne pose pas de difficulté technique, doit être reconnu.

Jusqu'à présent, les transits de gaz ont été organisés de manière volontaire ; le gaz en transit par un ou plusieurs Etats membres représentait en 1988 environ 22 % des importations intra et extra communautaires.

Des difficultés ne pouvant être exclues, il apparaît aujourd'hui nécessaire de formaliser le droit de transit ; une proposition de directive dans ce sens a été préparée par la Commission.

- les distorsions dans la formation des coûts et des prix doivent être supprimées.

Dans certains pays de la Communauté (R.F.A., Grande-Bretagne), la transparence des prix n'est pas assurée. Une proposition de directive de la Commission qui a pour objet de renforcer cette transparence, est à l'étude.

Cette directive doit permettre d'avoir une meilleure connaissance des prix pratiqués dans les différents pays de la C.E.E., et ainsi de favoriser une plus grande homogénéité de ceux-ci.

- l'instauration d'une obligation de transport pour compte de tiers (ou Common Carrier) est envisagée par la commission.

Cette obligation contraindrait le propriétaire du réseau (chez nous le Gaz de France) à laisser transiter sur ses ouvrages des produits ne lui appartenant pas, permettant ainsi à des gros consommateurs d'importer eux-mêmes la quantité désirée en traitant directement avec les producteurs. La commission espère, par cette mise en concurrence, une baisse des prix du gaz et une meilleure transparence du marché.

Cette proposition a été relativement mal accueillie par une grande partie des gaziers européens.

En effet, le marché gazier européen se caractérise actuellement par un monopole d'importation, de droit ou de fait, au niveau national. Le système permet la conclusion de contrats à long terme portant sur des quantités importantes et assurant la sécurité d'approvisionnement optimale. L'introduction du "common carrier" et la possibilité pour les gros consommateurs de se fournir eux-mêmes auprès des producteurs (URSS, Algérie, Norvège, Pays-Bas), modifieraient considérablement l'équilibre actuel et auraient les conséquences suivantes :

- Un consommateur industriel, fût-il le plus important, ne pourra jamais acheter des quantités plus volumineuses que la compagnie nationale, qui elle-même achète souvent en consortium international pour avoir la taille critique. Il ne saurait donc obtenir un prix d'achat inférieur à celui accordé à cette dernière. La seule possibilité de réaliser un gain serait de payer le transport au coût

marginal, donc à un prix inférieur au coût réel. Afin de compenser cette perte, les compagnies gazières devraient reporter une partie des charges d'amortissement sur les autres clients qui ne sont pas en mesure de négocier avec les producteurs.

Devant l'incertitude de la rentabilité de leurs ouvrages de transport, jusqu'alors assurée par l'existence de contrats à long terme, les compagnies limiteraient leurs investissements, au risque de remettre en question la sécurité d'approvisionnement.

En fin, du fait de la position géographique excentrée de la France, qui dans le contexte actuel des contrats à long terme n'est pas pénalisante, le coût pour nos entreprises de l'approvisionnement en gaz, dans un système de common carrier, serait supérieur à celui de nos concurrents européens à cause des coûts de transport et de leur répercussion linéaire.

IV. L'ACCIDENT GAZIER DE CHEMERY

L'actualité récente a été marquée par l'accident de Chemery dont l'impact financier sur Gaz de France est évalué entre 2,5 et 3 millions de francs.

Rappelons que Chémery est le plus grand stockage souterrain de gaz naturel en nappe aquifère (on crée artificiellement un gisement de gaz en se servant d'une structure géologique adéquate) d'Europe. Il a été mis en service en 1968. Il se situe à 30 km au sud de Blois (Loir-et-Cher), à 200 km de Paris. La quantité de gaz naturel stockée à Chémery est de 6 Gm³ (capacité totale) à comparer au volume total de stockage du Gaz de France qui est de 16 Gm³.

1. Les circonstances de l'accident

Le lundi 25 septembre 1989, à la fin d'une opération de maintenance consistant en un changement de crépine dans un puit, un échappement de gaz naturel s'est produit au moment de la remontée du train de tiges. Ce type d'opération se produit 10 fois par an en moyenne sur les 400 puits qui équipent les 11 sites de stockage souterrain exploités par le Gaz de France (9 en nappe aquifère, 2 en cavités salines).

Ce genre d'accident sur des gisements de pétrole ou de gaz naturel est très rare, ce qui explique que, même si les techniques étaient connues et le matériel nécessaire disponible, il n'existe au monde que deux équipes de spécialistes habitués à intervenir dans ces situations.

L'accident de Chémery correspond à un échappement de 150 000 m³/h (soit un volume de 3,6 Mm³/j, ce qui représente 3 % de la consommation moyenne journalière de la France en gaz naturel). Au débit constaté d'échappement à Chémery, il aurait fallu plus de 7 ans pour vider complètement le réservoir.

2. Les mesures prises

Les consignes de sécurité ont été appliquées selon les procédures prévues, à savoir :

- La mise en place d'un "poste de commandement/alerte" au niveau local qui a prévenu en moins d'une heure les autorités publiques (préfecture, protection civile, DRIR, gendarmerie, pompiers).

- La constitution d'une "cellule nationale de coordination des opérations" au siège du Gaz de France, en liaison avec les différents services responsables.

- Les principales dispositions prises sur le site ont été les suivantes :

- . Installation d'un périmètre de sécurité de 300 mètres.

- . Interdiction de survol du site dans un diamètre de 10 km.

3. Les moyens mis en oeuvre

- En personnel :

- . Arrivée sur le site du groupe d'intervention sur les puits de la Direction des études et techniques nouvelles du Gaz de France.

. Assistance demandée à la société WWCI (Wild Well Control Inc), conformément aux dispositions d'un contrat préalablement signé avec le Gaz de France (dont le coût annuel est de 300 000 F).

Le Gaz de France a estimé utile de compléter la connaissance théorique de ses propres équipes par l'expérience pratique et répétée d'incidents de cette nature que seules possèdent deux sociétés au monde (dont WWCI). Joe Bowden, le directeur de WWCI, est arrivé dès le lundi 25 septembre au soir sur le site de Chémery.

- En matériel :

. Le Gaz de France a acheminé sur place le matériel spécial nécessaire, disponible, permettant d'opérer à distance (notamment des machoires hydrauliques).

4. Les risques réellement encourus

L'échappement s'est traduit par un panache de 60 m de hauteur et de 30 m de largeur constitué à 90 % de méthane. Cet échappement s'accompagnait d'un sifflement très bruyant (120 décibels).

Selon Gaz de France les risques encourus ont été très faibles :

- "Le risque d'explosion ? il est absolument inexistant dans la mesure où le méthane s'échappe à l'air libre et n'est pas explosif dans ces conditions.

- Le risque de pollution ? le méthane se dilue rapidement dans l'atmosphère puisqu'il est plus léger que l'air. Il y a participation à l'effet de serre, mais cette contribution est infime par rapport aux émissions naturelles de méthane qui se produisent par la dégradation des matières organiques (marais et forêts notamment).

- Le risque d'inflammation ? Ce risque existe dans le périmètre du volume d'échappement dans la mesure où une étincelle peut enflammer le méthane rejeté. Dans cette hypothèse, le panache se serait transformé en torchère avec un important dégagement de chaleur, mais largement pris en compte par le périmètre de sécurité de 300 m défini dans le cadre des mesures de prévention.

Cet incident n'a présenté à aucun moment un quelconque risque pour les populations avoisinantes. Toutefois, des précautions particulières ont été prises pour les intervenants sur le puits, ce qui explique que les opérations se sont déroulées avec prudence et progressivité.

Votre commission souhaiterait toutefois que la lumière soit faite sur les circonstances de l'accident. Elle approuve la désignation d'une mission d'investigation et la suspension de toutes les interventions de maintenance de ce type sur les puits de stockage jusqu'au dépôt des conclusions de cette mission.

CHAPITRE IV

Le pétrole

I. L'APPROVISIONNEMENT DU MARCHÉ FRANÇAIS

A. UN NOUVEAU RECORD DE LA PRODUCTION NATIONALE

La production française de pétrole en 1988 a été de 3,355 millions de tonnes, pour la totalité à terre.

Elle est en augmentation de 3,7 % par rapport à l'année précédente, du fait de la montée en production du bassin parisien (57 % des investissements).

Sur les six premiers mois de 1989, la production s'élève à 1,602 millions de tonnes.

B. LES IMPORTATIONS

1. Le pétrole brut

Les importations de pétrole brut ont augmenté de 6,7 % en 1988 par rapport à 1987 (63,8 millions de tonnes contre 60 millions de tonnes).

L'analyse de la répartition des importations montre une relative stabilité géographique de nos achats par rapport à 1987, avec toutefois une augmentation de la part de l'Afrique (qui a dépassé 25 %).

La part du Moyen-Orient est restée voisine du tiers de nos approvisionnements.

Avec 37 %, la part de l'Europe est restée stable mais avec une modification sensible au profit de l'U.R.S.S. et, au détriment de la mer du Nord.

Enfin une baisse de nos enlèvements au Mexique a réduit la part du reste du monde.

**Origine géographique des importations
de pétrole brut**

En pourcentage	1985	1986	1987	1988
Total Moyen-Orient dont Arabie Séoudite	30,1 8,5	40,1 20,7	32,2 10,1	30,4 17,2
Total Afrique dont Nigeria	29,7 10,7	26,4 9,5	23,6 5,6	25,7 5,2
Total Europe de l'Ouest dont G.B.	28,6 20,3	19,4 11,6	26,9 17,8	22,4 13,1
Total autres dont U.R.S.S.	11,6 5,8	14,2 9,7	17,3 10,1	21,5 16,6

2. Les produits raffinés

L'année 1988 a marqué un retournement par rapport aux deux années antérieures. Le déficit du commerce extérieur des produits raffinés s'est réduit de 17,3 Mt à 12 Mt. L'amélioration de ce solde provient d'une légère progression des exportations (+ 0,6 Mt) mais surtout d'une forte diminution des importations (- 4,7 Mt) qui retombent à un niveau inférieur à celui de 1986.

Sur les cinq premiers mois de l'année 1989 le solde se creuse de 32 %. La dégradation est particulièrement sensible pour les carburants et le gazole/fioul domestique.

3. La poursuite de la diminution de la facture pétrolière

La facture pétrolière s'est élevée à 40 milliards de francs en 1988, soit environ une baisse de 20 % par rapport à 1987, 14 milliards de francs ont ainsi été gagnés en devises.

II. UNE RELATIVE STABILITE DE LA CONSOMMATION GLOBALE DE PRODUITS PETROLIERS

Le tonnage des ventes de produits pétroliers sur le marché national s'est élevé en 1988 à 80 millions de tonnes, en hausse de + 0,3 % par rapport à 1987.

Si l'évolution d'ensemble est modeste, l'évolution de la demande par produits est plus contrastée : hausse importante du gazole et du carburéacteur, chute du fuel lourd.

Evolution de la demande de produits pétroliers en France
(1987-1988)

	Carburant	Carbu- réacteurs	Gazole	Fuel domestique	Fuel lourd
%	+ 1,4	+ 11,5	+ 12,4	- 0,6	- 9,5
Kt	18 662	3 294	14 302	17 808	6 306

L'augmentation des ventes de carburants s'explique par les phénomènes suivants :

- pour les carburants-auto : reprise du marché de l'automobile (hausse des immatriculations de véhicules à essence de 2,1 millions à 2,2 millions en 1988) ;

- pour le gazole : augmentation de 35 % de la dieselisation des immatriculations de l'année, qui passent de 18,2 % à 23,6 % en 1988 et développement du transport routier ;

- pour le carburéacteur : hausse du transport aérien. Le trafic d'Air Inter a ainsi augmenté de 6 % en 1988 et l'activité de l'Aéroport de Paris de 12 %.

S'agissant du fuel lourd, les livraisons aux centrales électriques de l'EDF ont chuté de 26,5 %, malgré la grève des agents de conduite des centrales nucléaires en fin d'année 1988 qui ont limité cette chute. Les livraisons aux industriels ont diminué de 4,7 % malgré la reprise de certains secteurs (sucrieries, sidérurgie, cimenteries, BTP) du fait de la part grandissante de l'électricité et du gaz qui couvrent désormais 53 % des besoins énergétiques industriels.

En revanche, les ventes de fuel domestique se sont stabilisées en 1988, après des années de chute, du fait de sa très grande compétitivité.

III. LA DISTRIBUTION DU CARBURANT

● L'évolution du réseau de distribution

L'évolution de la distribution des carburants routiers en 1988 est caractérisée par les observations suivantes :

- la progression de la part de marché des stations-service appartenant aux magasins à grande et moyenne surface s'est poursuivie en 1988 à un rythme de l'ordre de 20 %, inférieur à celui observé en 1987 proche de 30 % ;

- les volumes commercialisés par cette catégorie de distributeurs représentent près de 31 % du marché intérieur des essences et du gazole : 37 % pour les essences et 21 % pour le gazole. Ce phénomène est essentiellement français. Dans les autres pays européens, la part des grandes surfaces dans la commercialisation de carburants est inférieure à 8 % du marché ;

- la restructuration du réseau de distribution en 1988 se traduit par une diminution de l'ordre de 7 % du nombre de points de vente (fermetures moins ouvertures : 2.100). Les créations ex-nihilo de points de vente de carburants ont été réalisées majoritairement par les magasins à moyenne surface du type supermarché : 430 créations sur un total de 540 en 1988.

● La distribution de carburants sans plomb

La directive communautaire du 20 mars 1985 impose aux Etats-membres, de manière obligatoire, la mise à disposition des consommateurs d'au moins une qualité d'essence sans plomb à partir du 1er octobre 1989 et de façon optionnelle avant cette date.

La distribution de supercarburant sans plomb a commencé en France en 1985 et a évolué comme suit :

Situation au 31.12	Nombre de stations délivrant du supercarburant sans plomb	Volumes distribués (m3)
1985	80	104
1986	90	2.500
1987	290	17.000
1988	1.200	64.000

Les ventes d'essence sans plomb en France jusqu'à fin 1988 (moins de 0,3 % du marché) étaient comparables à celles des pays tels que la Belgique, l'Italie ou le Royaume-Uni, mais en retard par rapport à la R.F.A. (55 % des ventes) ou la Suisse (45 %).

En prévision d'un accroissement sensible des consommations de supercarburant sans plomb en France dès l'été 1989, lié notamment à l'arrivée sur le marché des véhicules de plus de 2 litres de cylindrée équipés obligatoirement de pots catalytiques, et compte tenu d'une incitation fiscale de 41 centimes par litre, le réseau français s'est agrandi cet été. Mais l'essence sans plomb n'a représenté que 3 % des ventes de carburants au mois d'août.

● L'évolution du prix des carburants

Depuis la libération des prix au début de l'année 1985, on a assisté à une baisse constante des prix des carburants hors toutes taxes en France.

Cette baisse du prix des carburants reflète l'évolution du prix des produits pétroliers à Rotterdam, mais aussi l'exceptionnelle concurrence régnant sur le marché français en raison de la part prise par les grandes surfaces dans la distribution. Ceci explique que le prix du supercarburant ait été en 88 inférieur de 15 c/l à la moyenne européenne et de 12 c/l à la moyenne allemande.

IV. LA FISCALITE PETROLIERE

La nécessité d'une harmonisation des taxes sur la fiscalité pétrolière européenne.

La fiscalité pétrolière demeure très élevée en France par rapport aux autres pays européens, puisque, fin 1988, elle représentait :

- 76,5 % pour le super carburant,
- 75 % pour l'essence,
- 63,2 % pour le gazole,
- 36,8 % pour le fioul domestique,
- 21,2 % pour le fioul lourd.

Les diverses taxes sur les produits pétroliers et la T.V.A. non déductible se sont élevées à près de 143 milliards de francs en 1989 (dont 108 milliards de francs pour la seule taxe intérieure sur les produits pétroliers (T.I.P.P.).

A titre de comparaison* :

La T.I.P.P. s'élève pour le super à 305,50 francs/hectolitre en France contre une moyenne réelle de 237 en Europe (la C.E.E. a proposé une "accise" unique de 239).

Pour le gazole, les taxes représentent 157,25 F/hl dans l'Hexagone contre une moyenne réelle européenne de 149 et une proposition de la Commission européenne de 124.

Pour le fioul domestique, la situation est un peu différente avec une T.I.P.P. de 40,56 F pour une moyenne réelle européenne de 46. Mais il faut savoir que la non-déductibilité de la T.V.A. en France alourdit singulièrement la fiscalité pesant sur le F.O.D. dans le pays. La directive de la C.E.E. propose une taxe de 35 seulement.

Pour le fioul lourd, enfin, la T.I.P.P. s'élève à 131,91 F/t alors que la moyenne réelle en Europe se situe à 94,5 (à 83 seulement si l'on exclut le secteur résidentiel).

*.Source : *Bulletin de l'industrie pétrolière.*

Or, ces taxes pénalisent en premier lieu l'industrie française : d'après des calculs établis pour la progression sur la fiscalité de 1988, en fonction des consommations pétrolières enregistrées en 1987, les charges des entreprises françaises se seraient élevées à 46,28 milliards de francs, alors qu'elles n'auraient payé, si elles avaient été soumises à la fiscalité allemande, que 28,75 milliards de francs.

Une harmonisation des taxes sur la moyenne des taxes européennes s'impose donc, tant dans le souci de respecter nos engagements européens que dans l'intérêt des entreprises françaises. Comment le projet de loi de finances pour 1990 répond-il à cette exigence ?

● **La fiscalité dans le projet de loi de finances pour 1990**

La taxe intérieure sur les produits pétroliers (T.I.P.P.)

Il est proposé une diminution du taux d'indexation de la T.I.P.P. sur la septième tranche des revenus (ramenée de 100 % à 75 %). Cela signifie qu'au lieu d'augmenter l'an prochain de 3,3 %, comme toutes les limites de tranche de l'impôt sur le revenu, la T.I.P.P. progresse d'environ 2,5 %. Le coût de cette mesure sera de 1.272 millions de francs.

La reconduction du prélèvement sur les entreprises pétrolières

Ce prélèvement, institué par l'article 25 de la loi de finances pour 1985, est égal à 12 % du bénéfice net provenant de la vente des hydrocarbures produits en France.

Votre commission déplore le maintien de ce prélèvement en dépit des promesses faites quant à sa suppression. Il pénalise l'exploitation en France et risque d'inciter les compagnies internationales à privilégier des implantations dans d'autres pays. Cette mesure paraît d'autant plus injustifiée que le gain attendu est peu élevé puisqu'il est estimé à 150 millions de francs.

V. UN DEBUT DE REPRISE POUR L'INDUSTRIE DU RAFFINAGE

● La production

Les quantités traitées par le raffinage ont atteint 74 millions en 1988, en progression de 6,3 % sur 1987. Les tonnages traités pour compte étranger ont été du même ordre qu'en 1987, soit un million de tonnes.

Sur la base des capacités de distillation existantes à la fin de l'année, le taux d'utilisation a progressé à 82 % contre 72,5 % en 1987.

La structure de la production est restée voisine de celle des dernières années. La coupe légère a progressé, passant de 31,5 à 32,2 %, la coupe lourde a, en revanche, regressé de 21,9 à 21,3 % ; tandis que la coupe moyenne était stabilisée. L'industrie du raffinage a poursuivi en 1988 la réduction de ses capacités -90,6 millions de tonnes par an contre 96 millions de tonnes fin 1987. Au total, depuis 1978, la capacité française de raffinage a été réduite de 78,4 millions de tonnes par an par fermeture de 10 raffineries sur 23 et par des fermetures partielles.

Elle a poursuivi son adaptation à l'évolution du marché qui s'est traduite notamment par un accroissement :

- des capacités de viscoréduction de 0,304 million de tonnes par an ;

- des capacités de craquage catalytique de 0,63 million de tonnes par an.

Pour l'ensemble du raffinage, les dépenses d'investissement auxquelles il faut adjoindre les opérations de gros entretien se sont élevées à 2.400 millions de francs.

Enfin, l'industrie du raffinage a décidé d'abaisser de 0,40 g/l à un maximum de 0,25 g/l, à partir de mars 1985, la teneur en plomb du supercarburant, contribuant ainsi à la diminution de la pollution en zone urbaine. Cette mesure constitue une première étape vers l'adoption de la future norme européenne de 0,15 g/l.

● Une nette amélioration de la situation financière du raffinage en 1988, qui ne reconferme pas en 1989

En 1988, les résultats économiques du raffinage se sont améliorés. Le résultat économique passe de - 3,2 millions en 1987 à 0,7 millions de francs tandis que la MBA économique atteint 3,2 millions de francs contre - 1 million de francs l'année précédente.

Toutefois, ces résultats incorporent 2,1 millions de francs de plus-values sur cessions d'actifs (cession de son siège social par B.P. et de son activité chimie par Total-CRD) et plus de 0,8 million de francs de reprises de provisions pour fluctuations des cours et pour hausse des prix.

Les revenus tirés de l'exploitation ne couvrent toujours pas les charges d'exploitation et les charges financières malgré l'amélioration des marges, en particulier sur le supercarburant.

La baisse des cours du brut en 1988 a entraîné un effet prix sur stock négatif de - 2,4 millions de francs qui succède à un effet prix sur stock positif de 950 millions de francs en 1987.

Le résultat net comptable s'améliore, mais reste négatif à - 0,9 million de francs contre - 1,3 million de francs en 1987.

L'année 1989 a débuté sur des bases médiocres du fait de la baisse des marges de raffinage au premier trimestre et au début du second trimestre. La marge de raffinage, après avoir atteint 3 à 3,5 \$ par baril en fin d'année 1988 est tombée très bas et avoisinait en juin 1989 1,5 \$ par baril. Toutefois, le redressement du marché international des essences a permis d'améliorer la marge des raffineurs.

Pour l'avenir, le rétablissement du secteur raffinage-distribution reste fragile car :

- l'Europe importe des quantités importantes de produits pétroliers, en provenance des pays producteurs de brut (pays de l'Est, pays du Golfe, Algérie) ;

- tous les pays européens n'ont pas accompli le même effort de restructuration de leur raffinage. Il reste dans le Sud de l'Europe des raffineries mal équipées et non rentables dans les conditions actuelles du marché et qui devraient être fermées ;

- à la différence de leurs homologues européens, les raffineurs français ne parviennent pas à compenser les pertes du raffinage dans la distribution du fait d'un marché intérieur très concurrentiel (grandes surfaces).

CHAPITRE V

Le charbon

Sur un marché caractérisé par l'abondance des énergies, le développement des échanges internationaux et par une concurrence très active, le charbon européen a perdu sa compétitivité.

La France n'échappe pas à cette évolution inéluctable puisque le charbon, dont la moitié est importée, couvre moins de 10 % des besoins énergétiques contre 22,7 % en 1970.

1. UN AVENIR INCERTAIN POUR LE CHARBON FRANÇAIS

A. LA PRODUCTION ET LES RENDEMENTS

1. La poursuite de la baisse de la production

La production nationale a continué à diminuer en 1988 et s'est établie à 13,2 millions de tonnes (- 14,2 %). Elle n'assure plus que 49 % de la demande française. Cette production s'est répartie comme suit :

Lorraine	8,9 millions de tonnes
Centre-Midi	3,1 millions de tonnes
Nord-Pas-de-Calais	1,1 million de tonnes
Provence	1 million de tonnes
Blanzey	0,4 million de tonnes
Cévennes	0,4 million de tonnes

2. Des prix de revient élevés en dépit d'importants efforts de productivité

Les réserves de charbon français estimées à 258 millions de tonnes équivalent charbon sont de moins en moins accessibles. Les possibilités d'exploitation à ciel ouvert, localisées dans le bassin de Centre-Midi, restent exceptionnelles et d'une capacité de production limitée.

Ailleurs, les difficultés d'extraction s'accroissent grevant les coûts de revient du charbon français et amoindrissant, malgré les progrès de compétitivité. Désormais, le **prix du charbon français est environ le double du charbon international.**

Le tableau ci-dessous montre clairement que les efforts faits par Charbonnages de France en matière de productivité ont porté leurs fruits et se sont traduits par un sensible abaissement du coût de revient de la tonne extraite. Ces progrès ont cependant été plus que compensés par la baisse de la valorisation liée à un contexte énergétique déprimé, et aucune amélioration n'a pu être enregistrée dans les comptes de l'entreprise.

	1984	1985	1986	1987	1988
Coût de revient (F/t)	633	657	629	561	574
Prix de vente (F/t)	443	449	386	304	305
Perte (F/t)	- 190	- 208	- 243	- 257	- 269

En francs courants - moyenne Cdf

B. LES IMPORTATIONS

Elles ont diminué en 1988, passant de 14,7 à 13,8 millions de tonnes. La CECA représente moins du quart de nos approvisionnements extérieurs ; trois pays, les Etats-Unis (4 millions de tonnes), l'Australie (3,3 millions de tonnes) et l'Allemagne (2,2 millions de tonnes) assurent à eux seuls 70 % de nos besoins.

En 1989, en revanche, les prévisions d'importations sont en augmentation de 15 % par rapport à 1988 du fait d'un quadruplement des besoins en charbon-vapeur d'E.D.F. (3 millions de tonnes d'importations prévues contre 513 K/t importées en 1988). La production d'électricité thermique constitue désormais un terme de bouclage dépendant des aléas climatiques (faible hydraulité par exemple) ou du taux de disponibilité des centrales nucléaires. La consommation de ce secteur peut connaître par conséquent des variations assez importantes.

II. LA SITUATION DE CHARBONNAGES DE FRANCE

Dans ce contexte de déclin du charbon français et de dégradation de ses marchés, Charbonnages de France a mis en oeuvre en 1986 un plan d'entreprise fixant l'avenir économique du groupe et déterminant ses orientations stratégiques.

A. DES MARCHES TRADITIONNELS EN DIFFICULTE

1. Une chute importante de l'utilisation du charbon dans le domaine de l'électricité thermique

L'engagement de la France dans le programme électro-nucléaire a eu pour conséquence une diminution de l'emploi du charbon : alors qu'en 1973 le thermique classique assurait 89 % de la production thermique totale, il couvre désormais à peine 10 % d'une production nette qui a pourtant plus que doublé. En 1988, près de la moitié de la production nationale de charbon a été consacrée à la production d'électricité, soit par transformation dans les centrales minières, soit par livraisons à E.D.F., principal client de C.D.F.

Mais concurrencées sur ce marché par les dernières centrales nucléaires, les ventes à E.D.F. ont accusé une réduction importante par rapport à 1987 (de 1,8 million de tonnes à 0,4 million de tonnes pour la houille et de 12.671 GWH à 9.840 GWH pour l'électricité). Le renouvellement en décembre 1987 de la convention signée avec E.D.F. en 1984 et qui permettait à C.D.F. de ne pas supporter seul toutes les conséquences de l'avance du programme nucléaire accorde une large priorité aux produits nationaux.

Cet accord conforte le débouché du charbon national puisqu'il garantit jusqu'en 1993 l'enlèvement de quantités fermes de charbon et d'électricité produites dans les centrales des houillères.

Il traduit en termes contractuels que les deux entreprises ont vocation à entretenir des relations de long terme.

Le tableau ci-dessous indique les quantités d'électricité et de charbon que C.D.F. s'engage à livrer et E.D.F. à enlever.

	1989	1990	1991	1992	1993
Electricité (Twh)	7,92	7,24	6,68	6,13	5,97
Charbon (Mt)	2,310	2,190	2,090	1,810	1,810

La nouvelle convention souligne la priorité donnée au charbon national sur le charbon importé et le combustible nucléaire et comporte une amélioration sensible des prix.

Ceux-ci sont à l'abri des fluctuations du dollar et, dans une certaine mesure, de celles du marché.

Pour ce qui concerne le charbon, celui-ci sera payé au départ de la mine et non plus en région parisienne, ce qui défavoriserait la production lorraine face au charbon importé, livré au Havre. E.D.F. s'engage sur un prix-plancher, ce qui met C.D.F. à l'abri des fluctuations erratiques du marché charbonnier. Le niveau de prix sur le marché international est supérieur à ce prix-plancher.

Quant à l'électricité livrée par les centrales minières, elle sera payée par E.D.F. le prix qu'elle paye aux auto-producteurs d'électricité française.

C.D.F. a la possibilité de vendre au-delà de ces quantités garanties des fournitures supplémentaires, dès lors que les prix sont neutres pour E.D.F. par rapport au coût proportionnel du kwh nucléaire.

Par rapport à la convention de 1984, la valorisation de la houille et de l'électricité vendues par C.D.F. à E.D.F. est améliorée et assise sur des bases incontestables qui sont celles du prix du marché.

Enfin, la nouvelle convention reconduit le volet social prévoyant le transfert d'agents de C.D.F. vers E.D.F. Aux termes de la

précédente convention, 1.000 agents par an devaient passer chez E.D.F. mais à la fin de 1988, seuls 2.285 agents avaient effectivement été embauchés. La nouvelle convention, qui ne comporte toutefois pas d'objectifs quantitatifs, devrait permettre de rattraper ce retard.

2. La baisse de la consommation de la sidérurgie

Les difficultés structurelles de la sidérurgie ont conduit à une contraction du marché du coke depuis une dizaine d'années, qui s'est aggravée du fait de la concurrence accrue des coques étrangers et des produits de substitution.

En 1988, elles se sont stabilisées à 1,93 million de tonnes.

3. Une concurrence accrue sur les marchés de l'industrie, du résidentiel et du tertiaire

● Le marché de l'industrie et des chaufferies constitue, avec 7,9 millions de tonnes le second marché du charbon en France.

A la suite du deuxième choc pétrolier, plus de 1.000 industriels et responsables de collectivités locales ont choisi le charbon pour satisfaire leurs besoins en vapeur ou eau chaude pour le chauffage des locaux.

Depuis le contre-choc pétrolier le charbon subit la concurrence accrue des autres énergies avec des variations suivant les marchés :

- les ventes se sont maintenues à 2,45 millions de tonnes dans l'industrie et les cimenteries

- dans le secteur des chauffages collectifs, elles ont chuté de 12 % entre 1987 et 1988 malgré la mise en service d'installations nouvelles.

● La baisse structurelle du marché des foyers domestiques a été aggravée du fait de la clémence de l'hiver.

B. LE PLAN D'ENTREPRISE DE CHARBONNAGES DE FRANCE

Etabli en 1986, et actuellement mis en oeuvre, ce plan repose sur les orientations suivantes :

- Arrêter dans les meilleurs délais, les exploitations manifestement et définitivement hors compétitivité, avec pour objectif premier d'éviter tout licenciement et de proposer au moins une solution à tout agent devant quitter son emploi actuel ;

- Mobiliser les forces de l'entreprise sur l'amélioration de la situation des exploitations disposant d'un potentiel de progrès permettant d'assurer leur maintien moyennant une aide de la collectivité nationale ;

- Valoriser au mieux les compétences, le savoir-faire et les actifs de l'entreprise dans un souci réaffirmé de compétitivité au plan national et international.

Parallèlement, et pour tenir compte des observations formulées dans le rapport de la Cour des Comptes, l'établissement a été géré avec une rigueur accrue depuis l'automne 1986, notamment en matière de trésorerie, de procédures comptables, et d'activité internationale.

1. L'évolution des effectifs

La politique sociale est la composante essentielle du plan d'entreprise de C.D.F.

Fin 1988, les effectifs en activité des houillères s'établissaient à 30.157 inscrits contre 36.070 fin 1987, soit une diminution de 5.933 agents (- 16 %, la plus forte jamais enregistrée par les houillères de bassin).

Rappelons qu'en 1985, les effectifs s'élevaient à 47.148 personnes. Cette évolution s'explique par le perfectionnement d'un dispositif d'aides à la conversion.

Plus de 100 orienteurs ont apporté leur soutien en 1988 aux agents intéressés par une conversion professionnelle. La recherche des emplois de conversion a été confiée aux Missions Conversions qui ont poursuivi une collaboration fructueuse avec plusieurs entreprises et certaines fédérations professionnelles.

L'accent a été également mis sur la **formation** puisque un million deux cent mille journées de stage ont été organisées au titre de la préparation à une conversion.

Enfin, la **mobilité** a été encouragée : C.D.F. aide ses agents à poursuivre au mieux leur carrière à l'extérieur de l'entreprise ou à se réinsérer dans leur pays d'origine.

Les **reclassements de personnel** à E.D.F. ont concerné 578 agents en 1988. Depuis 1984, sur 3.300 dossiers retenus par E.D.F., 1.786 agents ont été titularisés et près de 600 y poursuivaient début 1989 leur stage.

Les **conversions** vers d'autres emplois salariés ont doublé en 1988 passant de 520 à 1.026.

La création ou la reprise d'entreprise a conservé un rythme soutenu puisque 340 projets ont abouti. Ce qui représente un taux de réussite supérieur à la moyenne nationale.

Enfin, 123 personnes ont préféré aborder seules leur conversion et opté pour un congé individuel d'adaptation professionnelle.

Au-delà de l'aide apportée par C.D.F. pour faciliter la réinsertion professionnelle des travailleurs immigrés dans leur pays d'origine, l'effort en faveur des ouvriers marocains a commencé à porter ses fruits.

Enfin, 1.970 agents ont cessé leur activité en 1988 avant l'âge normal de départ en retraite. 1.425 ont bénéficié de la retraite anticipée et, dans le cadre des plans sociaux, 545 de congés charbonniers de fin de carrière.

2. La revitalisation des régions minières

Depuis plus de vingt ans, C.D.F. mène une politique volontariste d'industrialisation des régions minières en vue d'offrir aux hommes de ces régions touchées par la restructuration de l'activité minière un emploi durable.

L'intensification de son action depuis 1984 permet au groupe de créer plus d'emplois qu'il n'en supprime et même d'afficher, en 1988, des résultats spectaculaires : c'est ainsi que C.D.F. a concouru à la création de 10.665 emplois alors que la baisse de ses effectifs était de 5.633 agents.

A cet effet, C.D.F. a reçu un montant d'aides de 384 millions de francs en 1989.

a) le soutien direct aux entreprises qui créent des emplois ou se développent dans le périmètre des bassins miniers

Cette action est le fait de la SOFIREM (Société Financière pour favoriser l'Industrialisation des Régions Minières), filiale de C.D.F. créée en 1967, et dont les moyens ont été considérablement renforcés.

Une filiale de SOFIREM, la FINORPA (Financière du Nord et du Pas-de-Calais) a été créée en 1984 avec une participation de l'établissement public régional et des banques régionales et mène la même action dans le bassin du Nord-Pas-de-Calais.

SOFIREM et FINORPA interviennent par des prises de participation au capital et des prêts à long et moyen termes au bénéfice des entreprises qui créent des emplois dans le périmètre des bassins miniers. En 1988, et dans les premiers mois de 1989, 87 % des entreprises ayant bénéficié du concours de SOFIREM employaient au plus 50 personnes, 10 % de 51 à 100 personnes, et seulement 3 % plus de 100 personnes.

En 1988, SOFIREM et FINORPA ont décidé de soutenir 293 projets à hauteur de 388 millions de francs et ont permis la création de 9.002 emplois.

b) Les fonds d'industrialisation des bassins miniers

Les programmes soutenus ne sont pas des aides directes aux entreprises mais visent à une action en profondeur pour créer ou améliorer les conditions d'environnement pour les activités nouvelles : formation initiale ou continue, centres de transfert de technologie, terrains et locaux industriels, reconquête de friches industrielles.

Le tableau ci-dessous donne la répartition par secteur d'activité des interventions des fonds d'industrialisation, pour 1987 et 1988 :

	1987	1988
Formation (y compris centres de transfert technologique)	53 %	51 %
Terrains et locaux industriels	37 %	43 %
Aides à la création d'entreprises (pépinières d'entreprises...) et actions collectives	10 %	6%
TOTAL	100 %	100 %

Des fonds ont été mis en place dans huit départements ; depuis leur création, ils ont soutenu 1.100 opérations dont 386 au titre de 1988, et bénéficié de 203 millions de dotations.

III. LA POLITIQUE CHARBONNIERE

A. LA SITUATION FINANCIERE DES CHARBONNAGES DE FRANCE

C.D.F. prévoit pour 1989 les résultats suivants :

	EPRD 1989	1988 (réalisations)
Résultat d'exploitation	- 1.570	- 2.460
Résultat financier	- 1.050	- 1.010
Résultat courant avant subvention de l'Etat	- 2.620	- 3.470
Coût net des mesures de restructuration	- 1.430	- 2.130
Résultat final avant subvention	- 4.040	- 5.514
Résultat final après subvention	- 820	- 2.230

(En millions de francs)

Le résultat d'exploitation restera, en 1989, fortement négatif malgré une nette amélioration. Le résultat financier s'est stabilisé à un niveau très négatif qui traduit la situation financière fortement dégradée de l'entreprise. La diminution du coût net des mesures de restructuration s'explique d'une part parce que différentes provisions à caractère exceptionnel avaient dû être constituées en 1988, et d'autre part par un ralentissement du nombre des départs.

Le résultat final après subvention est prévu à - 820 millions de francs. Il s'améliore par rapport au niveau de 1988 qui avait été une année exceptionnellement mauvaise, mais reste fortement négatif.

Le déficit du résultat final sera, comme les années passées, financé par un endettement supplémentaire dégradant encore un peu plus la structure financière de C.D.F. et des houillères de bassin. Rappelons qu'à la fin de 1988, l'endettement total de C.D.F. avoisinait les 18,4 milliards de francs, et dépassera 19 milliards de francs en 1989.

Il n'apparaît après 1990, dans les conditions actuelles du marché de l'énergie, aucune perspective économique de diminution de la subvention à C.D.F. Même avec des hypothèses favorables en matière de valorisation de la production, les possibilités de désendettement de C.D.F. apparaissent quasi inexistantes par comparaison au stock de la dette. L'endettement du groupe doit être considéré comme étant inéluctablement à la charge de l'État, et ce en sus de la subvention d'exploitation.

B. LA SUBVENTION AUX CHARBONNAGES DE FRANCE

Depuis 1988 et dans un but de clarification, la subvention à C.D.F. est divisée en deux chapitres budgétaires distincts :

1. Le chapitre 45-15 "charges spécifiques des Charbonnages de France" correspond à la couverture par l'Etat des charges héritées du passé et sur lesquelles les actes de gestion actuels n'ont aucune prise.

Les charges spécifiques comprennent :

. les charges de retraite et d'avantages en nature servis aux retraités au-delà du rapport actifs/retraités considéré comme normal,

. les charges de pension de raccordement,

. les frais relatifs aux anciennes mines fermées (exhaure, dégâts miniers...) et à certains équipements collectifs (voiries...),

. les charges financières exceptionnelles (emprunts "transférés", il s'agit d'une part des emprunts contractés par C.D.F. au bénéfice de C.D.F.-Chimie, d'autre part des emprunts contractés par C.D.F. à la suite de la décision du Gouvernement de refuser l'augmentation des prix du charbon),

. les recherches d'intérêt général menées au CERCHAR.

La dotation budgétaire était de 3.704 millions de francs en 1988. Elle est de 3.760 millions de francs en 1989 dont 2.900 millions de francs pour les bassins, 780 millions de francs pour l'établissement central (emprunts transférés) et 80 millions de francs pour le CERCHAR.

Il est demandé 3.890 millions pour 1990.

L'augmentation de cette ligne correspond pour l'essentiel à la poursuite de la fonte des effectifs de C.D.F. qui se traduit à la fois par l'apparition de nouveaux retraités et par la dégradation du rapport actifs/retraités (la charge des retraités est en effet supportée par l'Etat pour la partie du rapport actifs/retraités qui excède la valeur considérée comme normale).

2. Le chapitre 45-12 "subvention à Charbonnages de France" comprend seul la subvention d'exploitation proprement dite, destinée à couvrir la différence entre le prix de revient du charbon national et son prix de vente, qui est déterminé par le prix de marché du charbon d'importation avec lequel le charbon national est en pleine concurrence.

La subvention à Charbonnages de France couvre également des charges sociales dites "charges d'adaptation" qui sont la contrepartie de la politique de déflation des effectifs mais ne font pas partie des charges héritées du passé, au sens du chapitre 45-15. Il s'agit du coût des plans sociaux (congé charbonnier de fin de carrière ; congé individuel d'adaptation professionnelle), des retraites anticipées, des charges relatives à la conversion et à la mobilité du personnel et des frais de démantèlement d'anciennes installations minières. Ces charges d'adaptation sont élevées (1.768 millions de francs en 1988, 1.672 millions en 1989) et diminuent d'autant, à enveloppe budgétaire constante, l'aide de l'Etat consacrée à la subvention d'exploitation proprement dite.

La dotation du chapitre 45-12 passe de **3.228 millions de francs** en 1989 à **3.098 millions de francs** en 1990, soit une diminution sensible.

CHAPITRE VI

La politique d'économies d'énergie

Dans un contexte de conjoncture économique favorable et de détente pétrolière, force a été de constater, fin 1988, un dérapage important de la consommation d'énergie, en raison d'un plus grand laxisme de la part du public. Au début de 1989, la remontée du prix du pétrole et des produits pétroliers ainsi que celle du cours du dollar sont venues, de surcroît, détériorer la facture en devises de la France.

Tout ceci a contribué à replacer la maîtrise de l'énergie sur le devant de la scène, qu'il s'agisse de la communication de M. Fauroux, Ministre de l'Industrie, au Conseil des Ministres du 10 mai 1989 ou de la remise au Premier Ministre du rapport de la mission conduite par M. Brana au début de l'été. A cet égard, votre rapporteur déplore que ce rapport n'ait pu lui être communiqué, comme il l'avait demandé dans le questionnaire adressé au Ministre de l'Industrie en juillet dernier.

I. LA RELANCE DE LA POLITIQUE D'ECONOMIES D'ENERGIE

Lors d'une communication présentée en Conseil des Ministres le 10 mai 1989, le Ministre de l'Industrie a insisté sur la nécessité d'une relance des économies d'énergie pour enrayer une remontée de la facture énergétique qui pénalise notre commerce extérieur et freine la croissance économique et pour protéger l'environnement.

L'action incitative dans ce domaine repose sur l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie (A.F.M.E.) dont l'action devra être développée dans chacun des différents secteurs consommateurs.

Le Conseil des Ministres a défini les grandes orientations que devra suivre l'A.F.M.E. : information des consommateurs, mobilisation des relais professionnels, mise au point et diffusion de techniques performantes d'usage de l'énergie, action locale en partenariat avec les collectivités.

II. DES MOYENS ACCRUS PAR L'A.F.M.E. DANS LA PROJET DE FINANCES POUR 1990

● Une progression sensible des crédits

Le Gouvernement a traduit en moyens financiers sa volonté de donner un second souffle à la politique d'économies d'énergie. C'est ainsi que les concours aux interventions de l'Agence française pour la Maîtrise de l'Energie dans le budget du Ministère de l'Industrie progressent fortement (+ 16,1 % en autorisations de programme passant de 248,7 à 288,7 millions de francs).

Cette progression de 40 millions de francs est conforme aux engagements du Ministre de l'Industrie et votre commission s'en félicite.

La dotation de fonctionnement a été ajustée en baisse pour tenir compte des effets de l'adaptation des effectifs réalisée à la fin de 1987.

En revanche, l'enveloppe dont disposera l' A.F.M.E. au titre du Ministère de la Recherche et de la Technologie passe de 170 millions de francs à 165 millions de francs en autorisations de programme, compte tenu de l'arrêt des interventions dans le secteur des matières premières.

● Des mesures fiscales en faveur des économies d'énergie

Il convient de noter que le dispositif de réduction d'impôt sur le revenu pour les dépenses de grosses réparations, effectuées sur l'habitation principale, qui venait à expiration le 31 décembre 1989, est reconduit pour trois ans et étendu aux dépenses de grosses réparations destinées à améliorer l'isolation thermique des immeubles achevés avant le 1er décembre 1982.

Quant à la subvention pour le soutien des programmes, elle s'élèvera à 20 millions de francs contre 35,5 millions de francs en 1989.

Votre rapporteur se félicite de cette relance de la politique d'économies d'énergie dont il est, depuis plusieurs années, un ardent défenseur.

*

* *

EXAMEN EN COMMISSION

La Commission a examiné le 8 novembre 1989 les crédits de l'énergie inscrits dans le projet de loi de finances pour 1990.

Après l'exposé du rapporteur pour avis, M. Philippe François a formulé plusieurs critiques à l'encontre de la politique énergétique du Gouvernement. Il a dénoncé le poids élevé de la fiscalité pétrolière en France par rapport aux autres pays européens, qui pénalise en premier lieu l'industrie française, et a déploré la reconduction du prélèvement sur les entreprises pétrolières. Puis, il a fait part de son inquiétude concernant l'actionnariat de Framatome, pour lequel une solution doit être trouvée d'urgence. Concernant Gaz de France, il a regretté que la politique tarifaire obère le désendettement de cette entreprise et s'est prononcé en faveur d'un accroissement de la liberté de gestion de cette dernière. Il a émis le vœu que la lumière soit faite sur l'accident gazier de Chemery et que les précautions indispensables soient prises dans ce domaine. Il a enfin regretté que le Gouvernement n'ait pas apporté de réponse satisfaisante au problème des carburants de substitution et, notamment, de l'éthanol.

M. Jacques Braconnier s'est associé aux critiques relatives à la fiscalité pétrolière et a fait part de son inquiétude concernant la baisse des crédits du commissariat à l'énergie atomique, - 11,38 % en crédits de paiement, qui risque de compromettre l'avenir de l'industrie nucléaire française.

M. Jean-Eric Bousch a également dénoncé le poids élevé de la fiscalité pétrolière et a souligné la diminution de 200 millions de francs de la subvention d'exploitation destinée aux Charbonnages de France. Il a considéré que la progression des crédits de l'A.F.M.E. ne constituait qu'un rattrapage, compte tenu des diminutions intervenues l'an dernier.

M. Richard Pouille a exprimé son accord avec les conclusions du rapporteur pour avis.

*

* *

Contrairement aux conclusions de son rapporteur pour avis, la Commission des Affaires économiques et du Plan a décidé d'émettre un avis défavorable à l'adoption des crédits relatifs à l'énergie figurant dans le projet de loi de finances pour 1990.